

Arras, le 25 juillet 2018

Les Plans de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) du Boulonnais, du Calaisis et du Montreuillois ont été approuvés

Les plans de prévention des risques littoraux (PPRL) du Boulonnais, du Calaisis et du Montreuillois ont été approuvés par Fabien SUDRY, préfet du Pas-de-Calais, le 24 juillet 2018, à l'issue d'une large concertation.

Ces PPRL identifient les zones d'aléas liés aux submersions marines sur les territoires des communes suivantes:

- Ambleteuse, Audinghen, Audresselles, Tardinghen, Wimereux, Wimille et Wissant ;
- Calais, Coquelles, Marck et Sangatte ;
- Berck-sur-Mer, Conchil-le-Temple, Cucq, Etaples-sur-Mer, Groffliers, Rang-du-Fliers, Saint-Josse-sur-Mer, Le-Touquet-Paris-Plage, Verton et Waben.

Avec le PPRL de Oye-Plage (commun avec Gravelines et Grand-fort Philippe) approuvé fin 2017, la totalité du littoral du département du Pas-de-Calais est maintenant couvert par des plans de prévention.

En fonction des aléas prévisibles et de leurs conséquences sur les biens, les personnes et les services, les PPRL sont des documents de prévention qui restreignent, voire interdisent si nécessaire, les constructions et peuvent imposer des mesures de protection des populations. Ils sont annexés aux documents d'urbanisme en vigueur et valent servitudes d'utilité publique.

Les cartes correspondantes peuvent être consultées sur le site des services de l'État dans le Pas-de-Calais à partir du lien : <http://www.pas-de-calais.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevention-des-risques-majeurs/Plan-de-prevention-des-risques/PPRN-applicables>

Des plaquettes d'information et des guides pour l'information de tous visant l'atténuation de la vulnérabilité sont consultables à partir du lien <http://www.pas-de-calais.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevention-des-risques-majeurs/Les-etudes/Etude-de-vulnerabilite-au-risque-de-submersion-marine>